

Sous-direction Technique

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 200 /2022

Date : 20-11-2022

A / Monsieur : CHRAHRAH ZAKARIA
Gérant De l'entreprise CHRAHRAH ZAKARIA
ADRESSE : CITE DES JARDINS 147 : N°54/TEBESSA

Objet: Mise en demeure.

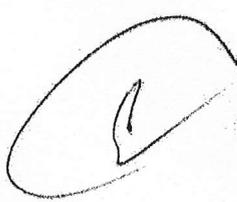
Projet : ODS N° : 180/2022 du 03/10/2022 (TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'ABONNES FTTH AU PROFIT CMP EL AOUINET).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente, malgré l'invitation qui vous a été adressée pour procéder à l'ouverture de chantier en date du 02-10-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.

Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
LOUKMANE ALI AB

Accusé de réception

Je soussigne : CHRAHRAH ZAKARIA représentant de l'entreprise : CHRAHRAH ZAKARIA, certifié avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)

